

Si le règlement est une cause de difficultés ou de dépenses pour les candidats, on pourrait y obvier soit en changeant le mode de procéder, ou au moyen d'avis signifiés aux candidats.

La deuxième suggestion offre sans doute un moyen de rendre les examens plus faciles et peut-être plus équitables ; mais il faut observer que, si un plus grand nombre de questions est posé, le Bureau devra siéger plus longtemps pour les préparer et pour la correction des réponses, ce qui aura pour effet d'augmenter les dépenses des étudiants et du Bureau.

3. " Que l'examen écrit soit remis au candidat, s'il le désire, et qu'on lui dise dans quelles matières il a échoué."

Quelques-uns des membres de la Commission sont en faveur de cette suggestion ; d'autres y voient des inconvénients très graves, surtout en ce qui concerne la première partie. Il y a des membres de la Commission qui s'opposent à ce que l'examen écrit soit remis du tout et croient qu'il ne saurait en résulter aucun avantage, ni pour l'étudiant ni pour le Bureau des examinateurs.

Il n'y a pas tant d'inconvénients à dire au candidat dans quelles matières il a échoué.

4. " Que les comités spéciaux ne fassent la correction que dans certaines matières, afin d'assurer un mode uniforme de correction, et que celui maintenant suivi de soumettre tout l'examen à des sous-comités soit aboli."

Dans cette suggestion on distingue entre les comités spéciaux et les sous-comités. Cette distinction, aussi bien que la suggestion elle-même, est vue favorablement par plusieurs membres du Bureau des examinateurs, qui sont d'avis que